# Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (CE) 1907/2006



# 5115 Kit de Reticuline

# 1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

# 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Kit de Reticuline

#### **Synonyme:**

**Numéro d'Enregistrement REACH:** Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la subtance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) Nº 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur ou est un mélange.

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

## 1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U. C/Garraf 2 Polígono Pla de la Bruguera E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona) Spagne Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

## 1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

# 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

#### Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Carc. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 3

#### Symboles de danger





#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

# Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xn	Nocif	R40
		R43
		R52

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

# 3. Composition/Information des composants

Dénomination: Kit de Reticuline

**Composition:** 

0001: Kit de Reticuline Réactif A

Contenu:

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Aquatic Chronic 3

Symboles de danger

#### Mention d'avertissement

#### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

# **Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

**R52** Nocif pour les organismes aquatiques.

0002: Kit de Reticuline Réactif B

Contenu:

Mélange sans danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008. Mélange sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

0003: Kit de Reticuline Réactif C

Contenu:

Mélange sans danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008. Mélange sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

0004: Kit de Reticuline Réactif D

Contenu:

Mélange sans danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008. Mélange sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

0005: Kit de Reticuline Réactif E

Contenu:

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Aquatic Chronic 3

Symboles de danger

#### Mention d'avertissement

## Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

#### **Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

**R52** Nocif pour les organismes aquatiques.

0006: Kit de Reticuline Réactif F

Contenu:

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Carc. 2 Skin Sens. 1

#### Symboles de danger





## Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement specifique (voir sur cette etiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'eruption cutanee: consulter un medecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

#### **Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

**Xn** Nocif

**R43** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

**R40** Effet cacérogène suspectè - preuves insuffisantes.

#### 0007: Kit de Reticuline Réactif G

#### Contenu:

Mélange sans danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008. Mélange sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

#### 4. Premiers soins

#### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

#### 4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

#### 4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

#### **4.4 Yeux:**

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

#### 4.5 Ingestion:

En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre les incendies

#### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

#### 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Ne sont pas connues.

#### 5.3 Risques particuliers:

Ne sont pas connues.

#### 5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.1 Précautions individuelles:

Sans indications particulières.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

#### 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la legislation en vigueur., Nettoyer les restes à grande eau.

# 7. Manipulation et stockage.

## 7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

#### 7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Protégé de la lumière.

# 8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

#### 8.1 Mesures techniques de protection:

Sans indications particulières.

#### 8.2 Contrôle limite d'exposition:

: Données non disponibles.,

#### 8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

#### 8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

#### 8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

# 8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

## 8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: N/A Couleur: N/A

Granulométrie: N/A

Odeur: N/A

pH: N/A

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclai:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité:

N/A

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A Viscosité dynamique:

N/A

#### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Conditions devant être evitées:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

# 10.2 Matières devant être evitées:

Ne sont pas connues.

#### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

# 10.4 Information complémentaire:

Ne sont pas connues.

# 11. Information toxicologique:

#### 11.1 Toxicité aiguë:

Données non disponibles.

#### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

# 12. Information Ecologique

# 12.1 Toxicité:

:

Données écotoxiques non disponibles.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles.

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Données non disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

#### 12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Données non disponibles.

#### 13. Considérations sur l'élimination

#### 13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus. 2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

#### 13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

# 14. Information relative au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# 15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

#### 16. Autres informations

## Autres conseils de prudence

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'eruption cutanee: consulter un medecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

#### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R: **R40** Effet cacérogène suspectè - preuves

insuffisantes.

**R43** Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

**R52** Nocif pour les organismes aquatiques.

Phrases S: **S26** En cas de contact avec les yeux, laver

immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter

immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

Version et date de révision: 4 10.8.2012

Remplacée: 3.11.10

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les

paragraphes: 2, 3

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.